



# SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Gardanne le 14 mai 2021

Chers amis forestiers,

Comme annoncé dans notre lettre d'appel à cotisation 2021, nous sommes heureux de vous confirmer la signature du contrat n°AB181692 de « **PROTECTION JURIDIQUE DU FORESTIER** » souscrit par notre organisation auprès du groupe **GENERALI - EQUITE**. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Vous pouvez consulter les termes de ce contrat en allant sur notre site internet : <http://fransylva-paca.fr/wp/syndicat-13>

Cette protection juridique complète l'assurance « **RESPONSABILITE CIVILE** » souscrite auprès de **GROUPAMA** et n'entraîne aucune augmentation de cotisation.

Nous joignons à la présente un modèle de déclaration de sinistre. Nous vous rappelons qu'en cas de sinistre, vous devez nous faire parvenir un double de votre déclaration pour permettre le suivi de votre dossier.

Notre désir reste de toujours vous apporter le meilleur des services. N'hésitez pas à faire connaître votre syndicat à vos voisins forestiers. Plus nous serons nombreux, mieux nous défendrons les intérêts de la forêt privée.

Très cordialement.

Pour l'équipe du conseil d'administration de Fransylva 13

Le Président

Gérard GAUTIER

Le Trésorier

Henri GORLIER

